



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson,**
Sèvre et Maine Agglo
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23
Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 17

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
JEUDI 13 JANVIER 2022**

Le huit janvier deux mille vingt-deux le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le treize janvier deux mille vingt-deux.

Le Maire,

Le treize janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,
Procès-verbal affiché le dix-huit janvier 2022

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
Mme LECORNET Valérie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme HERMON Viviane
M. TOUZEAU Nicolas
M. COCHIN Thierry

M. GOURAUD Patrick
M. PRUD'HOMME Christophe
Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme DEGOSSE Lysiane

Mme LEMAITRE Séverine
Mme MAISDON Sophie
M. DROUARD Pascal
Mme MOREAU Francine
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

Mme BRILLOUET Corinne qui a remis un pouvoir à M. PRUD'HOMME Christophe
Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à Mme HERMON Viviane
Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain
M. MORISSEAU Thomas qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Secrétaire : M. GOURAUD Patrick

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

Considérant qu'il n'y a plus de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

1 Finances : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2022

Vu l'article L 1612-1 et L 2121-29 du CGCT,
Vu l'article L 232-1 du code de juridictions financières,
Considérant que le vote du budget primitif est envisagé le 24 mars 2022 et que la préparation de celui-ci est à l'œuvre,

M. BOUSSONNIERE rappelle que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Aussi compte-tenu du montant des dépenses d'investissement en 2021, établi à **1 427 168,13 €**, les dépenses d'investissement avant le vote du budget ne peuvent excéder **356 792 €**, comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** :

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2021 (BP+DM)	Montant maximum autorisé avant le vote du BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles	51 428.00	12 857.00
21 - Immobilisation corporelles	383 067.21	95 766.80
23 - Immobilisations en cours	992 172.92	248 043.20
27 - Autres immobilisations financières	500.00	125.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 427 168.13	356 792.00

2	Modification de la régie Enfance Jeunesse en régie Familles (action séniors)
----------	---

Vu la délibération du conseil municipal n°4 du 5 février 2001, relatif à la création d'une régie de recettes et d'avances pour l'animation jeunesse.

M. BLAISE explique qu'il convient de modifier l'intitulé de la régie compte-tenu de la mise en place du service Familles.

En effet la création d'actions en faveur des séniors génère des dépenses et éventuellement des recettes qu'il convient de gérer par cette régie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la modification de la régie d'avance et de recettes Enfance-Jeunesse en **régie du service Famille**.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à prendre par arrêté les dispositions nécessaires aux modifications de la régie concernée.

3	Tarifs municipaux 2022
----------	-------------------------------

M. BOUSSONNIERE explique que la commission finances, réunie avant le conseil de ce jour, propose une nouvelle grille de tarifs municipaux pour 2022.

Il est proposé une progression de 3% avec arrondi à l'Euro et un maintien des tarifs des caveaux de 30 ans dans un souci de cohérence entre les durées de 15 ans et 30 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

	2022
1- CIMETIERE	
Concession caveau:	
15 ans	142 €
30 ans	267 €
Concession columbarium :	
15 ans	572 €
30 ans	847 €
Concession cavurne :	
15 ans	299 €
30 ans	459 €

Caveau réhabilité (acquisition) NB : tarif par place	553 €
2-DROITS DE PLACE	
* stationnement régulier : une 1/2 journée/semaine (tarif annuel)	124 €
* stationnement occasionnel : la 1/2 journée	21 €
* commerçants de la commune et commerces alimentaires	11 €
3-INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL (tarif horaire)	
personnel entretien (ménage)	28 €
personnel technique	32 €
4- TIRAGES PHOTOCOPIEUR	
- photocopie (/unité) gros tirages exceptionnels (associations uniquement)	0,03 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Vœux du Président de Clisson Sèvre Maine Agglo**

La vidéo de ses vœux est diffusée en séance.

➤ **Rénovation de la mairie**

M. MATHE rappelle que la commune avait reçu 3 candidatures et précise que 2 architectes ont été auditionnés pour cette mission. Le cabinet Interstices a été retenu par la municipalité. La commission a retenu l'attention de l'architecte sur les matériaux bio-sourcés, son expérience de ce type de rénovation en particulier les mairies et les bâtiments anciens. Par ailleurs l'expertise des bureaux d'études associés a été appréciée, ainsi que le fait que l'architecte suive personnellement le chantier. Une première enveloppe financière sera donnée vers la mi-mars pour le vote du budget 2022.

M. le Maire précise qu'il souhaite l'association de l'ensemble du conseil pour ce projet important. L'architecte viendra devant la commission et le conseil municipal.

M. BOUSSONNIERE ajoute que le projet est relativement cadré du point de vue énergie par contre les aspects architecturaux et réagencement intérieur sont très ouverts.

➤ **Etude de programmation -pôle sportif**

Mme LECORNET informe l'assemblée que la proposition du groupement ADEPE-2LM a été retenue au prix de 26 400€ HT. Outre les références et les capacités d'expertise du cabinet, le chargé d'étude semble être un bon interlocuteur pour nous guider afin de faire les bons choix.

M. le Maire ajoute que cette étude guidera aussi la réflexion sur le PLU. Il précise aussi qu'une subvention au titre de la DTER est sollicitée.

Un diagnostic « en marchand » avec la participation de la population sera fait et l'avis du conseil sera requis sur les différentes phases de l'étude

➤ **Finances**

M. BOUSSONNIERE rappelle le calendrier budgétaire prévisionnel avec un conseil le 24 février pour les comptes 2021 et un conseil le 24 mars pour le vote du budget 2022.

➤ **Marché de producteurs**

M. BOUSSONNIERE informe que la commission a décidé de créer un marché du terroir le 9 juillet 2022, sur le site du Porte-Vue.

A voir si possibilité de restauration sur place. Outre la mise en avant des producteurs locaux l'idée est de créer un moment convivial.

➤ **Terrain synthétique**

Mme LECORNET rappelle que les riverains du projet sont invités à une permanence d'information et d'échanges durant la matinée du samedi 15 janvier prochain.

➤ **Revue municipale**

Mme HERMON rappelle que le guide pratique, la revue et le programme culturel seront adressés d'ici la fin du mois.

Castel en Fêtes 2022 : réunion le vendredi 28 janvier.

➤ **Travaux route de Caffino**

M. GOURAUD indique qu'il y a quelques aléas et en particulier le traitement d'un talus.

➤ **Travaux de bâtiments : M. MATHE**

Rénovation de la toiture du Bois de la Haie terminée sauf l'isolation.

Garage Caffino : le club de canoë a terminé l'aménagement intérieur (salle de musculation) reste à la commune à mettre en place une VMC.

➤ **Enfance jeunesse**

M. TOUZEAU précise que le maintien du service est difficile avec les nombreuses absences. Toutefois le mouvement de grève n'a pas eu d'impact pour les familles.

➤ **Révision du PLU**

M. COCHIN fait part de l'avancement du diagnostic. Les nouvelles obligations en termes de zéro-artificialisation posent questions.

M. le Maire ajoute que le SCOT est en cours d'élaboration et que l'étude de programmation va aider à la réflexion. Il souhaite que l'étude donne le temps aux conseillers de bien appréhender tous les sujets.

➤ **Effraction salle des sports**

M. le Maire informe qu'une effraction a eu lieu le 14 décembre. Il demande que le système d'alarme soit amélioré. (devis en cours)

➤ **Fibre optique**

Mme LEHUCHER s'interroge sur l'avancement du déploiement. Une information est prévue à la fin du mois avec Fibre44 mais les demandes de raccordement peuvent démarrer.

Fin de séance à 21h20

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	ROBIN DENIS	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	ELINEAU NATHALIE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	DELPORTE KARINE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	AUGER EDWIGE	

M.	COCHIN THIERRY		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		Mme	MAISON SOPHIE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	